



Communiqué de presse – 30 mai 2016 - 4'899 caractères (espaces compris)

Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG, WWF Genève, Pro Natura Genève

POUR UN ASSAINISSEMENT RAPIDE DU RHÔNE ET DE L'ARVE

La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève saluent les efforts des SIG pour diminuer l'impact des vidanges des retenues de Verbois et Chancy-Pougny, mais s'attendent néanmoins à ce qu'elles influencent toujours très négativement les biocénoses du Rhône.

Ces associations demandent donc aux Services Industriels de Genève (SIG), au canton de Genève et à la Ville de Genève d'engager des mesures d'accompagnement qui, sur le long terme, permettraient une gestion passive du Rhône, indispensable à la préservation de ce fleuve européen emblématique. A court terme, elles appellent de leurs vœux un assainissement du Rhône et de l'Arve, dans le respect des objectifs fixés par la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux.

Abaissement ou vidange, même principe

Du 20 au 30 mai s'est déroulée la vidange des retenues des barrages de Verbois et Chancy-Pougny afin d'évacuer les sédiments qui comblent ces dernières. Le protocole d'abaissement de ces retenues a été modifié par le Services Industriels de Genève en vue d'en limiter l'impact sur la faune du Rhône.

Rappelons ici que les précédentes vidanges se sont soldées par la perte des trois quarts de la biomasse des poissons du Rhône, dont plusieurs espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées, et que des effets négatifs notables ont également été constatés sur les populations d'amphibiens, de castors et d'oiseaux. L'abaissement brutal des lignes d'eau, le manque d'habitat favorable dans le lit chenalisé du Rhône, la charge de matières en suspension dans l'eau (MES) et l'augmentation des vitesses d'écoulement sont les facteurs principaux qui impactent les espèces peuplant le Rhône. La date retenue, défavorable en raison de la nidification des oiseaux d'eau et de la reproduction des castors, est également mal choisie pour les poissons, dont les alevins sont à ce moment de l'année particulièrement sensibles.

Ainsi, et malgré les efforts des SIG pour limiter le taux de MES et les vitesses d'abaissement, on doit s'attendre à des impacts environnementaux importants sur le Rhône.

Vers une gestion sans vidange du Rhône

Selon l'Etat de Genève et les SIG et, les vidanges des barrages de Verbois et Chancy-Pougny restent nécessaires pour éviter des inondations, « tant que des mesures complémentaires permettant de garantir la sécurité des riverains ne sont pas mises en place ».

Or, la crue de l'Arve de mai 2015, supérieure à une crue centennale, l'a rappelé à tous: la sécurisation du quartier de la Jonction contre les inondations est une nécessité indépendante de la tenue ou non des vidanges du Rhône. Compte tenu du fait qu'une gestion sans vidange du Rhône (gestion passive) est prioritaire pour la préservation de ses richesses naturelles, il est temps de s'engager concrètement dans cette voie pour mettre en place ces mesures en commençant dès maintenant à mener des études poussées pour planifier leur réalisation au plus vite.

Agir sans plus attendre

A court terme, il s'avère urgent de mettre en place les conditions qui permettront à la faune sauvage de récupérer de ces épisodes traumatisants et de se développer. D'une part en créant des habitats fonctionnels et favorables à l'établissement et à la reproduction de la faune du Rhône et de l'Arve. D'autre part en limitant au maximum les effets de la gestion par éclusées du barrage du Seujet, qui est actuellement défavorable à la survie de la faune sauvage du Rhône.

Dans l'attente d'une future gestion passive du Rhône, des mesures supplémentaires à celles mises en place cette année par les SIG doivent être intégrées à la prochaine vidange. Il est notamment crucial que les SIG et l'Etat de Genève se penchent concrètement sur les solutions existantes permettant une vidange hors de la période de reproduction de la grande majorité des espèces animales.

Les milieux de la protection de la nature prêts à s'engager une nouvelle fois

La nouvelle loi sur la protection des eaux, issue de l'initiative « Eaux Vivantes » de la Fédération Suisse de Pêche et soutenue par les associations environnementales, exige des cantons et des exploitants des barrages qu'ils assainissent les cours d'eau utilisés à des fins de production d'énergie hydroélectrique. Elle fournit à la fois le cadre légal et le financement des mesures d'assainissement. **La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève**, constatant que ni les Services Industriels Genevois ni l'Etat de Genève ne communiquent sur l'avancée de leurs projets, appellent donc les acteurs concernés à faire rapidement part de leur stratégie d'assainissement.

La préservation des richesses naturelles du Rhône est donc possible aujourd'hui. Des mesures concrètes doivent être planifiées et mises en œuvre sans tarder en collaboration avec la FSPG, le WWF Genève et Pro Natura Genève.

Informations aux medias :

Christophe EBENER – président FSPG - 079 559 31 00 - christophe.ebener@fspg-ge.ch - 13A, Ch. du Barbolet – 1213 Onex

Maxime PREVEDELLO – secrétaire FSPG – 079 317 00 94 - maxime.prevedello@fspg-ge.ch - 9, Bernex-en-Combes – 1233 Bernex

Jean-Pascal GILLIG – secrétaire régional du WWF Genève – 076 552 18 22 – jean-pascal.gillig@wwf.ch – 10 rue de Villereuse – 1207 Genève